



PRÉFET DU RHÔNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 4 AU 18 JUIN 2018 INCLUS PORTANT SUR UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, AU TITRE DE L'ARTICLE L 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, ET UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLLICITÉES PAR LE SYNDICAT DE RIVIÈRES BRÉVENNE TURDINE (SYRIBT) RELATIVES AU PROJET D'EFFACEMENT DU SEUIL DES GRENADIÈRES SUR LA BREVENNE, SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE ET CHÂTILLON D'AZERGUES

Par arrêté du 4 mai 2018, le Préfet du Rhône a prescrit une enquête publique conformément aux dispositions des articles L 122-1, L 123-1 à L.123-19, R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, R 214-1 à R 214-56, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L. 214-1 à 6, d'une durée de 15 jours.

CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT 15 JOURS, DU 4 AU 18 JUIN 2018 INCLUS

Le projet a pour but la restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau « la Brévenne » répondant à l'objectif d'atteinte de bon état écologique fixé par le SDAGE de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Il consiste principalement dans :

- la suppression du seuil des Grenadières induisant une rupture de la continuité écologique et une perturbation du profil en long d'équilibre du cours d'eau
- la restauration de la sinuosité du tracé en plan de la Brévenne

Le dossier d'enquête publique comprend une demande d'autorisation, ainsi qu'une déclaration d'intérêt général, à laquelle est joint l'avis du directeur régional des affaires culturelles.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier sur support papier en mairies de Fleurieux sur L'Arbresle, siège de l'enquête, et Châtillon d'Azergues aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://derasement-du-seuil-des-grenadieres.enquetepublique.net> du 4 au 18 juin 2018 inclus.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège du SYRIBT : 130, rue Pierre Passemard 69210 l'Arbresle (Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès des services du Préfet du Rhône (Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Nature – Guichet unique– 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Cedex 03).

Le public peut consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairies précitées
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « suppression du seuil des Grenadières» à l'adresse de la mairie de Fleurieux sur L'Arbresle, siège de l'enquête
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : derasement-du-seuil-des-grenadieres@enquetepublique.net
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <http://derasement-du-seuil-des-grenadieres.enquetepublique.net> pendant la durée de l'enquête publique.

Toutes les contributions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

M. Denis SIDOT, retraité-chargé de sécurité dans l'industrie, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de Fleurieux sur L'Arbresle, siège de l'enquête, et Châtillon d'Azergues aux dates et heures suivantes :

Le 4 juin 2018 de 9h à 11h	Fleurieux sur L'Arbresle
Le 12 juin 2018 de 15h00 à 17h00	Châtillon d'Azergues
Le 18 juin 2018 de 9h30 à 11h30	Fleurieux sur L'Arbresle

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête correspondant.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies pré-citées, et sur leurs panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par le SYRIBT.

Des informations peuvent être demandées au SYRIBT, auprès de Mme Betty CACHOT, chargée de mission contrat de rivière/responsable structure, à l'adresse suivante : betty.cachot@syribt.fr et de M. Mickaël BARBE, technicien rivières, mickael.barbe@syribt.fr, joignables au n° 04.37.49.70.85, ou à l'adresse postale du SYRIBT : 130, rue Passemard 69240 L'ARBRESLE.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies de Fleurieux sur L'Arbresle et Châtillon d'Azergues ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation et de DIG par un arrêté autorisant et déclarant les travaux d'intérêt général, ou un refus.